



NOTE DE PRESSE

Date : Vendredi 15 novembre 2024

Lieu : La Prée

Service communication

Pauline Martineau / 05 49 64 85 26 / martineau@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :

Elus : Jean-Michel Prieur, maire de Parthenay / Jean-Luc Tréhorel, adjoint au maire et délégué au SMVT

En présence de : Olivier Cubaud, président du Syndicat mixte de la Vallée du Thouet / Flavie Thomas, coordinatrice du SMVT / Perrine Vigroux, conseillère DRAC Nouvelle-Aquitaine / Camille Villeneuve, DRAC Nouvelle-Aquitaine / Marie-Anne Chambost, association Point de fuite

Services : Marie Rivallin, responsable du service musée-patrimoine

NOTE DE PRESSE

Parcours artistique de la Vallée du Thouet : deux œuvres artistiques bientôt réalisées à Parthenay et au Tallud

La Ville de Parthenay et la commune du Tallud ont répondu à un appel à manifestation d'intérêt porté par le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet pour la réalisation d'œuvres d'art contemporain dans le cadre d'un parcours artistique le long du Thouet. Après la réalisation des deux premières tranches dans le Thouarsais et l'Airvaudais, la dernière tranche pour la réalisation de deux œuvres d'art à Parthenay et au Tallud est officiellement lancée. La livraison est prévue pour début 2026.

Depuis 2015, le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet porte un projet de valorisation de la Vallée du Thouet dans le cadre d'une commande publique du Ministère de la Culture d'installation d'œuvres d'art contemporain dans l'espace public.

Après appel à manifestation d'intérêt, la Ville de Parthenay et la commune du Tallud ont été retenues pour accueillir deux œuvres d'arts sur leur territoire communal.

Les objectifs du parcours artistique

Le projet repose sur la volonté :

- d'ancrer une démarche artistique contemporaine dans l'espace public et paysager et particulièrement autour de la rivière
- de s'insérer dans une démarche de valorisation touristique de la vallée du Thouet

- de sensibiliser les habitants et un public de tous âges à leur environnement par le biais de l'art, en les invitant à porter un nouveau regard sur l'identité de leur territoire et son paysage de vallée au travers de la vision de l'artiste, et en ouvrant leur esprit à de nouvelles représentations.
- d'inclure un volet médiation et communication en parallèle au travail de création.

Le projet est divisé en trois tranches. Pour chaque tranche, un artiste est retenu pour réaliser plusieurs œuvres d'art sur les territoires des communes retenues.

Caractéristiques des œuvres

- Elles pourront avoir un caractère d'usage pour voir la vallée du Thouet et la rivière autrement.
- Elles mettront en exergue les caractéristiques du territoire, la thématique de la rivière étant centrale à la réflexion, avec le constant respect de l'environnement.
- Elles auront une durée de 15 ans minimum

Un projet partenarial inédit

La mise en œuvre de ce projet repose sur un partenariat fort entre le SMVT et :

- Le ministère de la Culture
- La Région Nouvelle-Aquitaine
- le Centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc de la Ville de Thouars, conventionné avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine
- le Grand Huit, association des écoles supérieures d'art publiques de Nouvelle-Aquitaine
- Les communes retenues, dont Parthenay et Le Tallud

Deux tronçons du parcours déjà réalisés

Deux tranches ont été réalisées :

- Tranche 1 dans le Thouarsais, livrée en mai 2019 : **Souvenir d'une plage, mythologie d'un possible littoral** de l'artiste Corène Caubel.
Les œuvres ont été installées à Thouars, Saint-Jean-de-Thouars et Saint-Jacques-de-Thouars.
- Tranche 2 dans l'Airvaudais, livrée en septembre 2022 : **Ricochets**, de l'artiste Hugues Reip.
Les œuvres ont été installées à Saint-Généroux, Soulièvres à Airvault et à Saint-Loup-Lamairé

Troisième tranche : « Le Thouet amont »

C'est désormais au tour de la troisième et dernière phase d'être mise en œuvre, avec l'installation de deux œuvres réalisées par un même artiste à Parthenay et au Tallud.

A Parthenay, l'installation d'une œuvre à La Prée s'intègre parfaitement dans l'esprit de la Cité des arts.

Au Tallud, l'installation de l'œuvre sur le site de la Vernière permettra d'inciter les passants à regarder la rivière autrement et à inviter les habitants à s'approprier le site aménagé.

Une démarche participative initiée

A la suite du bilan réalisé pour les deux premières tranches, le SMVT et la DRAC ont souhaité renforcer la démarche participative en proposant d'associer des représentants de la société civile.

Pour cela, la DRAC a missionné l'association Point de fuite pour accompagner le SMVT. Un travail a ainsi été initié avec des groupes d'habitants à Parthenay et au Tallud.

Un représentant habitant est également membre du comité de pilotage.

Calendrier : une livraison prévue au premier trimestre 2026

- **Juin 2024** : Validation de principe des collectivités partenaires et sollicitation du Ministère
- **Juillet-octobre 2024** : Diagnostic « les nouveaux commanditaires » par l'association point de fuite
 - Réunions avec les habitants et élus
- **Janvier 2025** : Rédaction du cahier des charges
- **Février 2025** : Validation en Conseil National des Oeuvres du Ministère de la Culture
- **Mars 2025** : Publicité et appel à candidatures auprès d'artistes
- **Mai 2025** : Comité artistique et Comité de pilotage de choix des 4 artistes pour la phase d'étude
- **Avril-juin 2025** : Etude des 4 artistes
- **Septembre 2025** : Audition des 3 artistes et choix artiste en comité artistique et de pilotage
- **Rentrée 2025** : Présentation du projet retenu par l'artiste au Ministère
- **2^e semestre 2025 – 1^{er} trimestre 2026** : Réalisation

Le budget prévisionnel : 112 000 euros

- Montant des études : 20 000 € TTC
 - o 15 000 € financés par le Ministère de la Culture
 - o Autofinancement du SMVT : 5000 €
- Réalisation : 100 000 €
 - o Ministère de la Culture : 70 000€
 - o Région Nouvelle-Aquitaine : 10 000 €
 - o Ville de Parthenay : 8 378 €
 - o Commune du Tallud : 1622 €
 - o Autofinancement SMVT : 10 000 €
- Médiation- communication : 2000 € autofinancé par le SMVT